



Belgique-België
P.P.
6040 Jumet Gohyssart
6/1578

P505352

Spites

*le mensuel d'information des communautés
chrétiennes de l'Unité Pastorale refondée
Sainte Marie-Madeleine*

41^e année

N° 6

Juin 2019

Bureau de dépôt : Jumet Gohyssart

Ed. resp. : P. Massengo, rue de Gosselies, 2 - 6040 Jumet

Administration : M.Th Dofny

rue Basile, 16 - 6040 Jumet - 071/34 35 12



Prière

Esprit Saint, apprends-nous à voir les signes que Tu nous adresses

Esprit-Saint, Tu es le Feu,
Tu es l'Amour, Tu es la Joie,
Tu habites en moi.

J'éprouve parfois Ta présence
dans cette allégresse qui irradie mon cœur .
Mais, trop souvent, je laisse retomber,
comme un lourd couvercle,
la grisaille du quotidien, la fatigue, la lassitude,
l'angoisse même quelquefois.
Apprends-moi à reconnaître
tous les signes de joie que tu m'adresses
par la beauté des plus humbles choses :
cette rose ouverte sur mon chemin,
ces tas de légumes qui flamboient
sur les étals du marché,
ce nuage ourlé de lumière qui fait croire au soleil.
Apprends-moi à lire Ton reflet
dans les yeux de mes frères :
ce regard échangé en passant,
cet instant de dialogue, sur le trottoir,
qui illumine un matin maussade,
le sourire de cet enfant dans le métro,
qui répond au mien et qui me plante
un gros baiser sur la joue,
cette amie accablée de tendresse qui m'a ouvert son cœur
et en a paru soulagée.

Tu es là, bien sûr, dans la tendresse de tous les miens,
mais aussi dans leur absence
quand Tu me les rends présents.
Tu es là dans ce travail sur lequel je peine
et je sais bien que c'est Toi
qui me donnes la force d'aller jusqu'au bout.
Apprends-moi à Te remercier avec joie
de la tâche accomplie dans l'amour.

Tu es là lorsque je m'efforce de prier
et que mon esprit vagabonde sur tant de distractions ;
Tu m'appelles inlassablement.
De ma sécheresse et de ma pauvreté,
fais monter une louange vers le Père.
Tu seras là quand le Christ me prendra par la main
pour m'entraîner dans la Joie Trinitaire.
Aide-moi à ouvrir tout grand mon cœur
pour chanter avec Toi.

Alléluia !

EDITO

PENTECOTE

En ce mois de juin, précisément le 9, nous célébrerons la solennité de la Pentecôte.

La Pentecôte (du grec ancien πεντηκοστή ἡμέρα / pentêkostè hêméra, « cinquantième jour ») est une fête chrétienne qui célèbre l'effusion du Saint-Esprit, le cinquantième jour à partir de Pâques, sur un groupe de disciples de Jésus de Nazareth, suivant un épisode figurant dans les Actes des Apôtres.

Cette fête, qui clôt le temps pascal et dont la célébration est attestée localement à partir du IV^e siècle, puise son origine dans la fête juive de « Chavouot », prescrite dans l'Ancien Testament, dans les livres de l'Exode et des Nombres.

La Pentecôte se célèbre le septième dimanche après le dimanche de Pâques, à une date mobile calculée par le Comput. Elle tombe toujours un dimanche entre le 10 mai et le 13 juin. Elle se poursuit le lendemain, dans certains pays, par un lundi férié ou chômé, dit « Lundi de Pentecôte ».

Origines de la fête

Dans le calendrier juif, "Chavouot" se déroule « sept semaines entières » ou cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat », après la fête de Pessa'h (Lv 23,15-16). De là son nom de Fête des Semaines (Chavouot, en hébreu) et celui de Pentecôte (cinquantième jour, en grec ancien) dans le judaïsme hellénistique. Cinquante jours constituent sept semaines, selon la façon de compter de la Bible, et le chiffre 7 est éminemment symbolique.

Fête à considérer comme un sursaut de la tradition prophétique qui tend à s'estomper dans le judaïsme du Second Temple au profit d'une religion sacerdotale, elle puise ses origines dans une fête célébrant les moissons (Ex 23. 16) qui devient progressivement la célébration de l'Alliance sinaïtique entre Dieu et Moïse et de l'instauration de la Loi mosaïque¹. Prescrite dans les livres de l'Exode et des Nombres (Exode 23:16-17 ; 34,26 ; Nombres 28:26), vers le début du 1^{er} siècle elle devient l'un des trois grands pèlerinages annuels, surtout célébré par certains juifs hellénisés et par certaines sectes juives tout en conservant hors de ces groupes minoritaires sa dimension agricole jusqu'au 1^{er} siècle de notre ère. Ce n'est qu'à partir du 2^{ème} siècle que le pharisaïsme liera la fête de la moisson à la commémoration du don de la Loi au Sinai².

Les Actes des Apôtres situent explicitement lors de cette fête juive³ le récit où les premiers disciples de Jésus de Nazareth, qui sont réunis au nombre de cent-vingt⁴, reçoivent l'Esprit saint et une inspiration divine dans le Cénacle de Jérusalem : des langues de feu se posent sur chacun d'eux, formalisant la venue de l'Esprit dans un épisode de communication inspirée qui permet aux disciples de s'exprimer dans d'autres langues que le galiléen sans qu'on sache s'il s'agit plutôt de polyglottisme ou de glossolalie.

« Le jour de la Pentecôte, ils étaient tous ensemble dans le même lieu. Tout à coup il vint du ciel un bruit comme celui d'un vent impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Des langues, semblables à des langues de feu, leur apparurent, séparées les unes des autres, et se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis du Saint Esprit, et se mirent à parler en d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer (Ac 2,1-4).

¹ Marie Françoise Baslez, Bible et Histoire, éd. Gallimard, coll. Folio Histoire, 2003, p. 219-243.

² Hugues Cousin, « Le récit de Pentecôte (Actes 2,1-13) », supplément au Cahier Évangile no 124, éd. du Cerf, 2003

³ Philippe Rouillard, Les Fêtes chrétiennes en Occident, p. 103.

⁴ Jean-Pierre Lémonon, L'Esprit Saint, éditions de l'Atelier, 1998, p. 88-89.

Le récit des Actes insiste à la fois sur l'universalité de l'évènement, qui concerne environ cent-vingt disciples de Jésus - au nombre desquels les Douze - et dont sont témoins des gens venus de « toutes les nations », ainsi que sur son caractère cosmique⁶. L'image du feu - conforme à la tradition juive de l'époque sur l'épisode de la révélation sinaïtique que l'épisode entend renouveler - matérialise la Voix divine. La tradition chrétienne perçoit et présente la Pentecôte comme la réception du don des langues qui permet de porter la promesse du salut universel aux confins de la terre ainsi que semble en attester l'origine des témoins de l'évènement, issus de toute la diaspora juive (Ac 2. 5-11).

La prise de possession des disciples par l'Esprit-Saint évoque les trances prophétiques et l'apôtre Pierre, qui cite une prophétie de Joël qui concerne tant la Terre que le Cosmos, annonce la venue d'un peuple de prophètes, un statut accordé à tout disciple de Jésus qui peut s'engager dans une mission universelle⁵ et assurer la diffusion de l'Évangile : le discours de Pierre conduit 3 000 juifs pieux au baptême⁶.

« Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes » (Ac 2,41).

Dans un épisode rapporté par le seul évangile selon Jean, celui de la dernière Cène qui se déroule la veille de sa Passion, Jésus annonce la venue du Paraclet (traduit par le Consolateur ou le Défenseur) :

« Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point et ne le connaît point ; mais vous, vous le connaissez, car il demeure avec vous, et il sera en vous (15-31 Jn 14, 15-31 ; Jn 14,15) ».

La Pentecôte commémore la fondation de l'Église.

Dans les traditions chrétiennes, la fête de la Pentecôte est une occasion spécifique de célébrer le Saint-Esprit, troisième personne de la trinité chrétienne.

Le Saint-Esprit, ou Esprit saint, est l'Esprit de Dieu et la troisième personne de la Trinité dans le christianisme. Il est aussi appelé l'Amour du Père et du Fils.

Dans la Bible, le Saint-Esprit se manifeste dès l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament¹ suggère que l'Esprit saint est une personne différente du Père et du Fils, et formant avec eux un seul Dieu.

Le mot Esprit traduit dans le Nouveau Testament le mot grec Pneuma (littéralement Souffle).

Le Saint-Esprit est, pour les chrétiens, l'Esprit de Dieu, qui pousse à l'action les prophètes, et d'une manière plus générale non seulement les croyants mais aussi tous les êtres humains.

⁵ Jean-Pierre Lémonon, L'Esprit Saint, éditions de l'Atelier, 1998, p. 88-89.

⁶ Philippe Rouillard, Les Fêtes chrétiennes en Occident, p. 104-105.

CLOCHER JUMET-GOHYSSART

Horaire des offices de la semaine

Mercredi 18h00 : messe
Vendredi 18h00 : messe, suivie de l'adoration

Horaire des messes dominicales

Dimanche : 08h30 messe
11h00 messe solennelle

Accueil paroissial (Tél. et fax : 071/35 77 24)

Permanences : le lundi de 9h00 à 11h30.
et du mardi au vendredi de 9h30 à 11h30.

Inscription pour les baptêmes et les mariages :

Secrétariat de l'Unité Pastorale, téléphoner
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

☎ 0472 / 97 87 68



NOUVELLES FAMILIALES

Se sont unis devant Dieu:

- Joris Marcel LEROY et Erika Vanessa LOPEZ ECHEVERY.

Sont retournés auprès du Père :

- Giuseppe SCHEMBRI, rue Mesdagh, 1B. Il était âgé de 55 ans.
- Luigia PERNIGOTTO, veuve d'André BAUWENS, rue Vandeweyer, 34. Elle était âgée de 82 ans.
- Marcel STROOBANT, veuf de Mme BLAIMONT, rue de la Coupe, 19. Il était âgé de 82 ans.
- Concetta LIZZA, épouse d'Ettore PICHERRI, rue Terril Brûlé, 12a à Marchienne-au-Pont. Elle était âgée de 72 ans.
- Gilbert PHILIPPART, rue Wauters, 30-32. Il était âgé de 85 ans.
- Claire VANDERHAEGEN, veuve de Victor MARCOEN, rue P. Pastur, 1 à Courcelles. Elle était âgée de 86 ans.



CLOCHER SAINT-JOSEPH - HOUBOIS

Horaire des messes

Dimanche : 9h30 : messe

Précédée de la récitation du chapelet à 8h55 dans le fond de l'église.

Pour les baptêmes, les mariages et les funérailles

Téléphoner au Secrétariat de l'Unité Pastorale,
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h –
0472 / 97 87 68.



ACTIVITES PAROISSIALES

- **Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois, de 13h à 16h** : Permanence St Vincent de Paul et vestiaire.



CHAPELLE NOTRE-DAME de HEIGNE

Dimanche 2 juin 2019

10h30 - Confirmation des jeunes de la catéchèse,
en l'église Saint Sulpice de Jumet Chef-Lieu

- *il n'y a pas de Messe, à 11h., en la Chapelle Notre-Dame de Heigne -*

Dimanche 9 juin : Fête de la Pentecôte

11h - Messe dominicale et Première Communion des enfants de Heigne

Dimanches 16 juin :

11h - Messe dominicale et Première Communion des enfants du Chef-Lieu

Dimanches 23 et 30 juin : 11h - Messe dominicale

** Est entrée dans la Communauté chrétienne par le Baptême : Elise LECOCQ*

** Se sont donnés le Sacrement de Mariage, le 25 mai 2019 :*

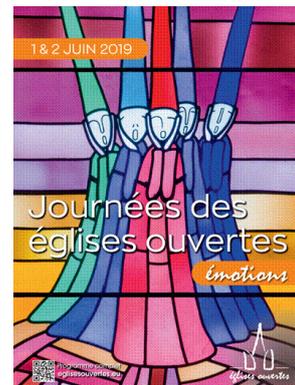
Alain ARROTIN et Béatrice ALEXANDRE - Benjamin BAUDOUX et Laura AUDIN

Chapelle Notre-Dame de Heigne

Samedi 1er juin 2019 de 10h à 16h.

Journées des églises ouvertes

Dimanche 2 juin de 13h à 18h.



Secrétariat de la Chapelle N.-D. de Heigne - 14 rue Houtart, Jumet Heigne
Responsable : Clémentine Santarone - E-mail: santaroneclementina@yahoo.fr

Permanence : de 10h30 à midi, le 1er samedi du mois - GSM. 0486.30.93.58

** accueil des inscriptions pour la Catéchèse,*

** accueil des demandes de Bénédiction du drapeau des Sociétés de la Madeleine",
et de la réservation de la Chapelle Notre-Dame de Heigne,
pour les célébrations religieuses, les activités artistiques, les visites culturelles.*

Salle Michel d'Oultremont, 14 rue Houtart - Jumet Heigne

Réservation au 071.35.95.63

- Tous les mardis de 9h à midi : activités libres - « mardi détente »
- Vendredi 7 juin à 19h45 : Comité des Fêtes de la Madeleine
- Samedi 8 juin à 13h30 : Reiki - Mercredi 19 juin à 20h : Les Amis de la Madeleine
- Jeudi 20 juin à 19h : Les Mineurs de Heigne
- Vendredi 21 juin à 18 h : Les Disciples de Saint Eloi de Jumet Heigne



Prière à Notre Dame de Paris

*Sainte Vierge Marie,
Mère de Dieu,
Toi qui fus si triste au pied de la Croix,
nous te confions notre peine en ces jours où nous
pleurons le toit de la cathédrale qui porte Ton nom.*

*Vierge Marie, mère consolatrice, apaise notre chagrin et répand un baume sur
notre cœur meurtri.*

*Toi qui as cru en la Résurrection de Ton Fils bien-aimé, fais-nous espérer la
reconstruction de ce chef d'œuvre, mais surtout croire en la renaissance de ton
Eglise. Qu'un souffle nouveau attise l'ardeur de notre foi, afin qu'elle devienne
aussi brûlante que les flammes qui T'on menacée.*

*Toi qui as dit oui à l'ange Gabriel et qui, la première, a porté en Ton sein le corps
du Christ, aide-nous à devenir nous aussi des sanctuaires de Dieu, afin que l'Esprit
Saint habite en nous, sans que rien ni personne ne puisse l'Y déloger.
Sainte Vierge Marie, Notre Dame de toutes grâces, nous t'en prions. Amen.*

Prière d'un parisien après l'incendie du lundi 15 avril 2019

"Votre joie, nul ne pourra vous la ravir"

...il n'y a qu'un crime, c'est de *désespérer du monde*.

Nous sommes appelés à pleins poumons à faire neuf ce qui était vieux, à croire à la montée de la sève dans le vieux tronc de l'arbre de la vie.

Nous sommes appelés à renaître, à sortir de nos cachettes de poussière, de nos retranchements de sécurité, et à accueillir en nous l'espoir fou, immodéré, d'un monde neuf.

Les *catastrophes* sont là pour nous *éviter le pire*.

Et le pire, c'est bel et bien d'avoir traversé la vie sans naufrages, d'être resté à la surface des choses, d'avoir dansé au bal des ombres, d'avoir pataugé dans ce marécage des on-dit, des apparences, de n'avoir jamais été précipité dans une autre dimension. Les crises dans la société où nous vivons, sont vraiment ce qu'on a encore trouvé de mieux, à défaut de maître, quand on n'en a pas à portée de main, pour entrer dans l'autre dimension. Dans une société où tout est barré, où les chemins ne sont pas indiqués pour entrer en profondeur, il n'y a que la crise pour pouvoir briser ces murs autour de nous.

Deux solutions s'offrent à nous lorsque nous sommes dans cet état d'étouffement, l'une est le défoulement : crier, exprimer ce qui jusqu'alors était rentré, l'autre le refoulement : avaler des couleuvres et devenir lentement ce nid de serpents que nous sommes si souvent.

Une autre issue, la meilleure, pour sortir du marasme : *repartir du plus haut*.

S'asseoir au milieu du désastre, et devenir témoin, réveiller en soi cet allié qui n'est autre que le noyau divin en nous, pour partager une *joie de vivre* ainsi renouvelée, une joie appelée à devenir cette

"Joie parfaite que nul ne pourra nous ravir" - cf. Jean, 16, 22-24 -

Christiane Singer, extrait "*Du bon usage des crises*"



CLOCHER SAINT-SULPICE - CHEF-LIEU

Horaire des messes :

* **le samedi : messe à 17h30**

* *le dimanche et en semaine :*

messe à 9h chez les Sœurs de Notre Dame, rue Borfilet, 2B

Pour les baptêmes et les mariages

Secrétariat de l'Unité Pastorale, téléphoner

du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 13h à 16h ☎ 0472 / 97 87 68

NOUVELLES FAMILIALES

Sont retournés auprès du Père :

- Juana RODRIGUEZ NAVARRO, veuve de Francisco CANTARERO GAMARRA, rue de la Tapée, 1A. Elle était âgée de 98 ans.
- Gustavine SPREUTELS, veuve de Charles VANDERSMISSEN, rue J. Jaurès, 240 à Dampremy. Elle était âgée de 81 ans.

AUTRES ACTIVITES

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois, de 13h à 16h : Permanence St Vincent de Paul et vestiaire, à la salle paroissiale de Jumet Chef-Lieu.

Les lundis et jeudis de 18h30 à 20h30 : Réunion AA La Bouée (1^{er} groupe).

Tous les mardis de 18h à 20h : réunion du 2^{ème} groupe AA.

Temps de prière proposés chaque semaine :

Le **mardi**, de 15h à 16h, temps d'adoration de l'eucharistie, à la chapelle de semaine.

Le **mardi 16 avril** – mardi saint : Veillée pascale adorative de 18h à 21h à la chapelle de semaine.

Chaque premier et troisième vendredi du mois, à partir de 14h30 : groupe de prière « Cana », à la chapelle de semaine et suivi d'un temps de convivialité.

Le **samedi soir**, de 16h55 à 17h25 : récitation du chapelet à l'Eglise, avant la messe de 17h30.

EQUIPE POPULAIRE

Prochaine rencontre : le mercredi 5 juin, de 14h à 16h, à la maison paroissiale (1^{er} étage), Place du Chef-Lieu.

Nous accueillerons un responsable de la mutuelle et nous préparerons notre repas du 13 juillet.

Bienvenue à tous ceux qui veulent se joindre à nous.

Adresse de contact : Daniel et Anne-Marie Priels -Eyckerman - tél : 071 / 37 14 37

Medjugorje : le pape autorise les pèlerinages

Le pape François a autorisé l'organisation de pèlerinages au sanctuaire de Medjugorje (Bosnie Herzégovine), a confirmé le directeur du Bureau de presse du Saint-Siège Alessandro Gisotti, ce 12 mai 2019. Des pèlerinages qui ne signifient pas une authentification des apparitions présumées, et qui doivent être réalisés en lien avec le visiteur apostolique.

Cette décision a été annoncée dans la matinée par Mgr Henryk Hoser, visiteur apostolique à caractère spécial pour la paroisse de Medjugorje et par la nonciature apostolique à Sarajevo.

Mais ces pèlerinages ne doivent pas être « interprétés comme une authentification des événements connus, qui demandent encore un examen de la part de l'Église », a précisé le porte-parole du Vatican : il s'agit donc d'éviter de créer de la « confusion » ou de l'« ambiguïté sous l'aspect doctrinal ». Cela concerne aussi les pasteurs qui entendent se rendre à Medjugorje et y célébrer de façon solennelle. »

« Etant donné le flux important de personnes qui se rendent à Medjugorje et les fruits abondants de grâce qui en ont jailli », a ajouté Alessandro Gisotti, cette disposition entre dans « l'attention pastorale particulière » du pape envers Medjugorje, pour « favoriser et promouvoir des fruits de bien ».

Par cette décision du pape, le visiteur apostolique aura « une plus grande facilité à établir – en concertation avec les ordinaires des lieux – des relations avec les prêtres chargés d'organiser des pèlerinages à Medjugorje comme des personnes sûres et bien préparées, en leur offrant des informations et des indications pour pouvoir conduire fructueusement ces pèlerinages ».

Un an plus tôt, le pape François nommait Mgr Henryk Hoser, archevêque émérite de Varsovie-Praga (Pologne), « visiteur apostolique à caractère spécial » pour la paroisse de Medjugorje, avec une charge exclusivement pastorale. De 2017 à 2018, Mgr Hoser a été envoyé spécial du Saint-Siège, avec mission d'« acquérir des connaissances approfondies sur la situation pastorale de cette réalité et surtout sur les besoins des fidèles qui s'y rendent en pèlerinage et, sur cette base, suggérer d'éventuelles initiatives pastorales pour l'avenir ».

En 2010, le pape Benoît XVI avait créé une Commission d'enquête internationale, au sein de la Congrégation pour la doctrine de la foi. La responsabilité de statuer sur ces apparitions présumées qui auraient commencé en 1981, passait ainsi de la juridiction de l'évêque local à celle de la congrégation romaine. En juin 2015, le pape François a annoncé lui-même, lors d'une conférence de presse de retour de Sarajevo, que les conclusions de l'enquête lui avaient été récemment remises.

PAPE FRANÇOIS, ROME MAI 12, 2019

Dans le Doyenné

Le dimanche 5 mai, à Jumet Gohyssart,

Un premier groupe de 19 jeunes ont été confirmés :

Queen ADOH	Claudia GNOFFO	Thiméa PEMMIMCKX
Raphaël BRUNO	Danilo M'VILLA	Noah ROULET
Théa D'AMICO	Thy My Hanh NGUYEN	Sasha ROULET
Amadeo D'ORAZIO	Trung Duc NGUYEN	Candice SANSEN
Elina D'ORAZIO	Trung Hieu NGUYEN	Killian VANIMPE
Yseult DESCHEPPER	Jennifer PASSALAUQUA	Julien VINCENT
Enzo FAIETA		

et 2 enfants ont communié pour la première fois :

Gennaro BRUNO et Elisa VINCENT

Dimanche 2 juin à 10h30 : confirmation des enfants (2^{ème} groupe) au Chef-Lieu

Dimanche 9 juin première communion

9h30 à Houbois

11h00 à Heigne et à Dampremy

Dimanche 16 juin à 11h : première communion à Heigne pour les enfants du Chef-Lieu

Lundi 10 juin, lundi de Pentecôte : excursion du Doyenné (voir page suivante)

Dans la Région

Samedi 15 juin de 9h30 à 18h30 et dimanche 16 juin 2019 de 9h à 16h : Week-end de formation. *Les algorithmes prennent-ils le pouvoir sur nos vies ?*

A la Marlagne à Wépion

PAF : prix indicatif 60 € (repas et logement compris)

Le prix ne doit pas être un obstacle à la participation, la PAF reste libre et anonyme

Information et inscription : Cefoc asbl – rue Saint-Nicolas, 84 – 5000 NAMUR – Tél/fax :

081/23 15 22 – info@cefoc.be – www.cefoc.be

Inscription pour le vendredi 29 mai 2019 au plus tard.

Samedi 29 juin de 9h30 à 17h : Journée de pause et d'échanges entre jeunes désireux de partager leur foi : *Il était une foi...*

Rens : Lucie Dujardin : 0474 83 48 60 // Aziza Franki : 0470 25 24 92

A l'abbaye de Soleilmont 150, avenue Gilbert 6220 Fleurus 071 38 02 09

sol.communautaire@belgacom.net ; www.abbayedesoleilmont.be

Dimanche 30 juin à 16h30 : concert hautbois et clavecin à la chapelle St-Roch de Ham-sur-Heure.

Possibilité de blocus pour étudiants

A l'abbaye de Soleilmont 150, avenue Gilbert 6220 Fleurus 071 38 02 09

sol.communautaire@belgacom.net ; www.abbayedesoleilmont.be

A l'abbaye de Soleilmont, 150, avenue Gilbert 6220 Fleurus – 071 38 02 09

Le premier samedi du mois à 14h30 : groupe « Lectio »

lecture méditée et partagée de l'Évangile.

Les 2ème et 4ème vendredis du mois à 10h : groupe « Prière des Mères »

Le 4ème jeudi du mois de 9h à 16h : « Un jour pas comme les autres »

organisé par des chrétiens de la région.

Inscriptions : Christian 0496 26 13 14

Dans le Diocèse

Du 18 mai au 2 juin 2019, de 9h à 18h, à l'église Saint-Remi à Gougnies :

Exposition « *Vêtements sacrés, Sacrés vêtements* », consacrée aux vêtements liturgiques.

Excursion du lundi de Pentecôte le 10 juin 2019



Rendez-vous au lunch Garden de la Madeleine

Déjeuner à 8h30

Départ en car à 9 h 30

Arrivée vers 10h30 visite de la Basilique

Messe ou temps de détente

Repas à Bon Secours à 12h30

**Dans l'après midi visite
et dégustation à la distillerie Gervin**

**Date limite inscriptions : le 5 juin
(54 personnes maximum)**

Prix tout compris 40 euros à verser sur le compte

BE 59 1262 0340 4626 nom prénom + excursion Pentecôte

CLOCHER SAINT-ROCH - LODELINSART OUEST



Horaire des messes :

* *le samedi* : messe à 17h30

Pour les baptêmes, les mariages et les funérailles

Contacter :

Le Secrétariat paroissial de Dampremy
rue P. Pastur, 39
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Tél. et fax : 071/31 07 84

NOUVELLES FAMILIALES

Est entrée dans la famille chrétienne par le baptême :

- Elena PULSELLI, fille d'Alessandro et de Caterina SCARITO, rue des Combattants, 107 à Dampremy.

ACTUALITES PAROISSIALES



Ce jeudi 18 avril, notre clocher de Lodelinsart-Ouest a eu le privilège de commémorer la dernière Cène par une célébration qui sortait de l'ordinaire.

En effet pour cette occasion, notre sacristine Béatrice Bayot a eu l'idée de représenter réellement cette "table" pour reprendre un terme cher à l'abbé Jean Franken. C'est ainsi qu'elle l'avait dressée en y plaçant 12 assiettes garnies de raisins (symboles du vin) et d'un grand pain. Des bougies illuminaient l'ensemble. Quatre tables avaient été placées en carré et les chaises des fidèles étaient disposées en larges cercles concentriques. Le Doyen Pharel Massengo assistait l'abbé Gérard Ilunga pour cette belle célébration qui s'est achevée par un moment empreint d'une profonde ferveur.

Pour que cette soirée soit vraiment conviviale, la Fabrique d'Eglise avait préparé du café avec quelques biscuits, soit avant la célébration pour les fidèles arrivés à l'avance, soit avant de repartir après l'office.

NEWS :

Notre clocher a reçu une visite incroyable ce samedi 27 avril. En effet, quelle ne fut pas notre surprise de recevoir l'arrière-petite-fille de Monsieur Vandendorpel, bienfaiteur de la paroisse lors de l'édification de l'Eglise. Une rue, située à proximité, porte d'ailleurs son nom.

Un petit verre de l'amitié a été offert par la Fabrique d'Eglise à la fin de la célébration. C'est cela aussi l'esprit de Pâques et la joie des retrouvailles.



CLOCHER SAINT-PIERRE - LA DOCHERIE

**Horaire des messes :**

* le dimanche : messe à 9h30

Pour les baptêmes, les mariages et les funérailles :

Contacteur :

*La maison paroissiale, place Astrid, 7
du lundi au vendredi de 9h à 11h30.*

☎ 071 / 32 81 20

Eventuellement, en cas d'absence :

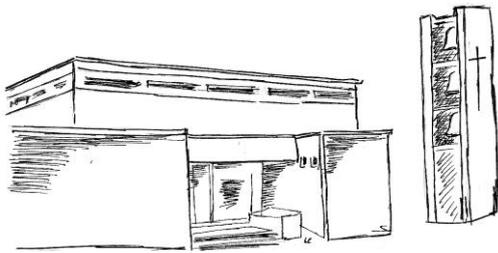
*Secrétariat de l'Unité Pastorale, téléphoner
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h*

☎ 0472 / 97 87 68

NOUVELLES FAMILIALES***Sont retournées auprès du Père :***

- Claudine NENIN, épouse de Giuseppe SCALISI, rue J. Ester, 170 à Marchienne-au-Pont. Elle était âgée de 82 ans.
- Michelle BOHY, veuve de Jacky DUBOIS, rue Vandendorpel, 8 à Lodelinsart. Elle était âgée de 73 ans.

CLOCHER SAINT-REMY - DAMPREMY



Horaire des messes :

Le dimanche : messe à 11h00

Accueil paroissial

En l'église de Dampremy, rue P. Pastur, 39

Permanences :

Lundi – mardi – jeudi – samedi : 8h à 11h

Mercredi : 14h à 16h

Dimanche : 8h à 13h

Tél. et fax : 071/31 07 84

NOUVELLES FAMILIALES

Est entrée dans la famille chrétienne par le baptême :

- Alice HENRY MENTION, fille de Marvin MENTION et de Coralie HENRY, Chaussé »e de Bruxelles, 60 à Jumet.

Sont retournées auprès du Père :

- Adrienne CHEVALIER, épouse d'Eric WAUTHIER, rue J. Jaurès, 241. Elle était âgée de 63 ans.
- Carmen DEWULF, veuve de Georges SALME, rue J. Houssière, 198. Elle était âgée de 76 ans.
- Maria DI MAGGIO, épouse de Matteo SOLIMANDO, rue Gros Fayt, 5 à Lodelinsart. Elle était âgée de 88 ans.

ACTIVITES PAROISSIALES

Chaque lundi : Cours de relaxation et méditation, salle d'accueil, de 10h à 12h

Rencontre du groupe AA, salle A, de 10h à 12h

Rencontre de l'équipe liturgique, salle A, d à 13h30.

Rencontre du groupe biblique, salle d'accueil, à 13h.

Chaque mardi : Rencontre du Groupe Tricotine, salle d'accueil, de 10h à 15h.

Tous les 3^e mardis du mois :

Rencontre de préparation de baptême (Dampremy et Jumet-Houbois), à 18h.

Chaque mercredi de 14h30 à 16h :

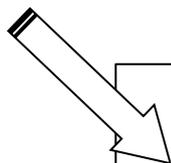
Rencontre du groupe de Prière, à la chapelle de semaine, de 14h30 à 16h.

Rencontre du groupe Al-Anon, salle B, de 19h à 21h30. – contact GSM 0476/68 73 23

Chaque jeudi : Rencontre du groupe Espace femme, salle d'accueil, de 10h à 15h.

Tous les 2^e samedi du mois :

Rencontre du groupe Parkinson, salle d'accueil, de 13h30 à 17h.

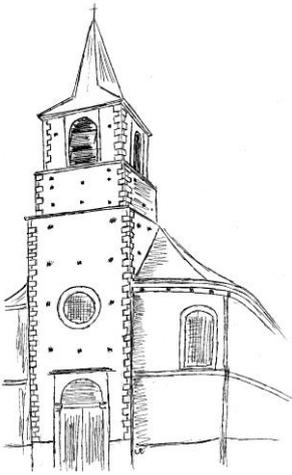


**Unité pastorale refondée
Sainte Marie-Madeleine**

site internet : paroissesaintemariemadeleine.be

Adresse mail : paroissejumet@gmail.com

CLOCHER NOTRE-DAME de l'ASSOMPTION - ROUX



Horaire des messes :

- le 2^{ème} samedi du mois : messe à 17h30 à la chapelle de Hubes
- les 1^{er} et 3^e dimanches : célébration à 11h en l'église du Centre.
- les 2^e et 4^e dimanches : célébration à 9h30 à la chapelle de la Bassée NB : A l'église du Centre et à la chapelle de la Bassée : ADAL lorsqu'il n'y a pas de messe. (ADAL = Assemblées Dominicales Animées par des Laïcs)

Secrétariat paroissial :

Sentier des Ecoles, 1 à Roux - Tél et Fax : 071/ 45 15 22.
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 14h30 à 18h

Maison de quartier – La Rochelle :

Sentier des Ecoles, 2 à Roux - Tél et Fax : 071/ 45 15 22

NOUVELLES FAMILIALES

Sont entrés dans la famille chrétienne par le baptême :

- Loukas VAN DEN NOORTGATE, fils de Rudy et de Nathalie MONCHAUX, rue du Piéton, 22.
- Maëlla RICCI, fille d'Amélie RICCI, rue de Dampremy, 8 à Jumet.
- Maatia MENGHINI, fils de Luca et de Rosa MOREEN, rue sous le Bois, 14.
- Elise GEORGIA, fille de Loïc GEERINCK et de Lisa LOSCALZO, rue du Ravin, 7 à Jumet.

Est retourné auprès du Père :

- Onofrio DI BIASE, veuf de Annie HENAUX, rue du Tri Al Pire, 9. Il était âgé de 72 ans.

ACTIVITES PAROISSIALES

Chaque lundi de 13h30 à 15h30 (sauf vacances scolaires) à La Bassée : Rencontre Vie Féminine.



CLOCHER SACRE-CŒUR - TRY-CHARLY



Horaire des messes :

Dimanche : 9h30 messe chantée
Le 1^{er} dimanche de chaque mois à 9h30 : messe des familles

Pour les baptêmes et les mariages

Secrétariat de l'Unité Pastorale, téléphoner
du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 13h à 16h

☎ 0472 / 97 87 68

NOUVELLES FAMILIALES

Est entré dans la famille chrétienne par le baptême :

- Elie DOCHAIN BALDUCCI, fils de Remi DOCHAIN et de Justine BALDUCCI, rue E. Jacquet, 27C à Roux.

Secret professionnel et secret de la confession

Les aumôniers sont tenus au secret professionnel. Ils ne peuvent divulguer l'information personnelle qui leur est confiée dans l'exercice de leurs fonctions. Leur secret professionnel – et celui d'autres groupes de professions – vise à protéger les personnes qui leur confient ces informations ainsi que l'ordre public. Récemment, le secret professionnel des aumôniers a soulevé des questions qui ont trait notamment à la prévention des abus sexuels sur mineurs et à la prévention du suicide. En réponse à ces questions, nous aimerions clarifier quelques règles de base sur le secret professionnel dans un contexte pastoral.

Tout d'abord, nous considérerons le secret professionnel auquel sont tenus tous les aumôniers. Nous entendons par « aumôniers », tous ceux qui travaillent dans la pastorale ou qui sont choisis comme conseillers spirituels et qui ont reçu une nomination canonique ou une confirmation de l'évêque. Il peut s'agir de prêtres, de diacres, de religieux ou de laïcs croyants. Ensuite, nous aborderons le secret de la confession auquel les prêtres sont liés dans le cadre du sacrement de pénitence.

Le secret professionnel

Lorsqu'on souhaite parler à un aumônier, il s'agit généralement d'expérience de vie personnelle ou de questions existentielles. Il peut s'agir d'une maladie ou d'un handicap, public ou non. Les gens parlent de leurs succès ou de leurs échecs en amour, de leurs relations passées et actuelles, de leur famille proche et de leur famille au sens large. Très souvent, on parle du mal : le mal subi ou causé. C'est souvent en lien avec de la violence ou de la tromperie. Ou les gens parlent de choix importants qu'ils ont dû effectuer dans leur vie ; les choix qui sont à faire ou les choix qu'ils veulent modifier ; les choix effectués par d'autres et leur ressenti personnel par rapport à cela. La conversation peut aussi porter sur des préoccupations, parfois très attirantes ou des pensées très sombres. Tous ces sujets concernent des personnes concrètes ; ils portent des noms et des visages concrets.

Il est clair que tous ces entretiens sont couverts par le secret professionnel de l'aumônier. Ce qu'un aumônier apprend dans le cadre du service de sa fonction, il ne le divulgue pas. Celui qui viole le secret professionnel commet une faute professionnelle. Il sape la crédibilité de la fonction pastorale, fait du tort à la personne qui s'est confiée et porte atteinte à l'ordre public. La violation de l'obligation de respecter le secret professionnel est assortie de sanctions civiles et canoniques ⁽¹⁾. Les aumôniers ont donc toutes les raisons de respecter leur secret professionnel avec le plus grand soin.

Les informations qui parviennent aux aumôniers par d'autres voies que les entretiens dans le cadre de leur fonction pastorale, via leur réseau familial ou social par exemple, ne sont pas couvertes par le secret professionnel. Bien que cette information puisse être très utile pour le service pastoral, les aumôniers la traiteront avec discrétion. Il est dans l'intérêt de tous de distinguer nettement la vie personnelle de la vie professionnelle.

Les aumôniers doivent respecter les limites de leurs capacités et de leur compétence. En, d'autres termes, ils ne peuvent et ne doivent pas se charger des tâches des autres : ni du médecin, ni du psychiatre, ni du travailleur social ou du conseiller, ni de la police ou de la justice, ni du partenaire ou de la famille. La première tâche d'un aumônier est d'encourager son interlocuteur à prendre lui-même les bonnes décisions et les bonnes mesures. Une caractéristique spécifique de l'entretien pastoral est de placer l'interlocuteur devant sa liberté et sa responsabilité. Même quand l'aumônier veut protéger quelqu'un contre lui-même ou les autres, il ne peut agir publiquement en son nom, mais il peut le mettre sur la voir et éventuellement le guider vers l'assistance adéquate.

Existe-t-il des exceptions à la règle générale du secret professionnel ? Existe-t-il des situations dans lesquelles un aumônier peut ou doit communiquer ? Ce n'est pas une question facile. On fait habituellement une distinction entre l'obligation de communiquer et le droit de communiquer. En Belgique, en raison de leur secret professionnel, les aumôniers ne sont pas tenus de

communiquer. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, ils peuvent exercer un droit de communiquer, tel que prévu par le Code Pénal⁽²⁾. Ces circonstances exceptionnelles doivent concerner les situations d'urgence dans lesquelles une personne – un mineur ou une autre personne vulnérable – court un réel danger par rapport à son intégrité mentale ou physique, et ne peut la protéger lui-même ou avec l'aide d'autrui. Si un aumônier établit qu'il ne peut prévenir ce danger grave et réel qu'en transgressant son secret professionnel, il peut exercer son droit de communiquer. Dans ce cas, l'aumônier ne viole pas le secret professionnel.

Dans leur texte de guidance sur la lutte contre les abus sexuels dans l'Eglise, « Du tabou à la prévention », les évêques belges écrivent : *L'autorité ecclésiale souligne néanmoins l'importance d'une bonne collaboration avec les instances et les services civils compétents, certainement lors d'abus sexuels de mineurs. Les acteurs pastoraux comme les assistants sociaux peuvent faire usage dans ce cas d'un droit de communication. Ils peuvent notifier les délits concernant des mineurs (comme l'abus sexuel, le viol, les coups et blessures volontaires) à la Justice ou aux organismes d'assistance, sans violer le secret professionnel. On peut aussi s'autoriser du droit de communication pour informer un supérieur de la même catégorie professionnelle, en vue d'une intervention adéquate. Les acteurs pastoraux doivent transmettre les raisons et la forme de cette communication aux personnes concernées et les encourager à entreprendre les démarches nécessaires. Quand une victime, un abuseur ou un tiers sollicite la confidentialité au sujet de l'abus sexuel, il faut se garder de lui promettre une confidentialité absolue. Un acteur pastoral se doit de protéger une personne en danger, surtout les enfants ou les jeunes. Ce devoir peut rendre impossible le respect de la confidentialité demandée. Dans ce cas, l'acteur pastoral ne laissera pas la personne dans l'incertitude, mais il lui expliquera en toute transparence ce qui adviendra de l'information et pourquoi.* (n°9)

En cas de doute, un aumônier peut – sans violer le secret professionnel – demander conseil à d'autres personnes. Par analogie avec le « secret professionnel partagé » entre médecins et infirmières, ou entre avocats, un aumônier peut se tourner vers un collègue ou un accompagnateur pour demander conseil, éventuellement sans mentionner les noms concrets de personnes ou de lieux. Il est souhaitable qu'un aumônier cherche aussi à obtenir des conseils d'un responsable ecclésial ou de l'évêque, qui sont tenus par le même secret professionnel. Dans les situations d'urgence, il vaut mieux demander conseil dans le cadre du « secret professionnel partagé » que de ne pas prendre de décision ou d'en prendre de mauvaises.

Le secret de la confession

Le secret de la confession est une forme particulière de secret professionnel. Comme le dit le terme, le secret de la confession est lié au sacrement de pénitence. Ce lien doit être strictement interprété. Qu'est-ce que cela signifie ? Tout d'abord, seuls les ministres qui confèrent le sacrement de pénitence sont liés par le secret de la confession, en particulier les prêtres et les évêques. Ensuite, le secret de la confession ne concerne que les informations qu'un prêtre ou un évêque a entendues dans le cadre formel du sacrement de pénitence. Ce cadre formel comprend une confession crédible, une demande sincère de pardon, l'acceptation d'une pénitence et – quand le prêtre peut l'accorder – l'absolution. Les entretiens qui n'ont pas lieu dans le cadre formel du sacrement de pénitence ne sont pas couverts par le secret de la confession. Enfin, le secret de la confession ne porte que sur les péchés effectivement commis et que l'on confesse. Le pardon sacramentel ne peut précéder le péché. Qu'est-ce que cela signifie pour les prêtres ? Que la grande majorité de leurs entretiens pastoraux ne tombent pas sous le secret de la confession mais sous le secret professionnel ordinaire, dont il est question plus haut. Les prêtres qui fonctionnent comme personne de confiance ou conseiller spirituels doivent donc bien faire la différence ou faire la transition entre un entretien en tant que conseiller (qui est couvert par le secret professionnel ordinaire et où existe le droit de communiquer) et la confession elle-même (couverte par le secret de la confession).

Selon le Code de Droit canonique, le secret de la confession est inviolable, c'est pourquoi il est absolument interdit au confesseur de trahir en quelque ce soit un pénitent, par des paroles ou

d'une autre manière, et pour quelque cause que ce soit (CIC, can. 982-§1). Le Code de Droit canonique ne prévoit pas d'exceptions à l'inviolabilité du secret de la confession. Cela signifie qu'un prêtre ne peut en aucun cas divulguer des informations sur un pénitent et sa confession. Une confession qui n'est pas du tout ou pas immédiatement suivie d'une absolution est également soumise au secret de la confession. L'inviolabilité du secret de la confession s'applique également par rapport aux autorités civiles ou par rapport à la Justice. Comme nous l'avons dit plus haut, cette inviolabilité appartient à la confession sacramentelle et ne peut être étendue à d'autres entretiens pastoraux.

A chaque confession et absolution, le pénitent et le prêtre savent qu'un péché peut encore se reproduire. Par conséquent, le prêtre utilisera toutes les possibilités de l'entretien de la confession pour persuader le pénitent de changer son comportement et d'assumer ses responsabilités. Toutefois, en cas d'urgence imminente, le secret de la confession ne peut servir de prétexte pour ne pas prendre de mesures de prévention. C'est particulièrement vrai dans le cas d'abus sexuels sur des mineurs ou des personnes vulnérables, comme décrit ci-dessus. Un prêtre peut exhorter un auteur d'abus sexuels sur mineurs à se présenter devant les tribunaux ou à sa propre autorité. Il peut même faire de cette exhortation une étape intermédiaire, une condition au prononcé du pardon sacramentel. Il peut interrompre le cadre formel de la confession et reporter l'absolution jusqu'à ce que ces conditions soient remplies. En effet, la confession n'est pas seulement une question de pardon, mais aussi de repentance, de pénitence et de redressement. En cas d'abus sexuel, le prêtre doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour amener la victime à bénéficier d'une assistance professionnelle et - si nécessaire – faire les premiers pas avec celle-ci.

Conclusion

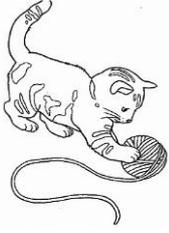
Les aumôniers sont une sorte de havre où les gens peuvent confier toutes leurs expériences et questions existentielles. La société a plus que besoin de ce type de havre. Il est dans l'intérêt de tous que les aumôniers puissent faire usage de cette confidentialité, qu'ils puissent faire preuve de prudence et le cas échéant, demander conseil dans les conditions appropriées. Le secret professionnel et le secret de la confession offrent les garanties nécessaires à cette fin.

Les évêques de Belgique (décembre 2018)

(1) Les aumôniers tombent eux-aussi sous l'article 458 du code pénal : « les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice ou devant une commission d'enquête parlementaire et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois et d'une amende de 100 euros à 500 euros.

(2) L'article 458bis du Code pénal traite du droit de communiquer : « Toute personne qui, par état ou par profession, est dépositaire de secrets et a de ce fait connaissance d'une infraction prévue aux articles 372 à 377, 392 à 394, 396 à 405ter, 409, 423, 425 et 426, qui a été commise sur un mineur ou sur une personne qui est vulnérable en raison de son âge, d'un état de grossesse, de la violence entre partenaires, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale peut, sans préjudice des obligations que lui impose l'article 422 bis, en informer le procureur du Roi, soit lorsqu'il existe un danger grave et imminent pour l'intégrité physique ou mentale du mineur ou de la personne vulnérable visée, et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité, soit lorsqu'il y a des indices d'un danger sérieux et réel que d'autres mineurs ou personnes vulnérables visées soient victimes des infractions prévues aux articles précités et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité ».

MOMENT DE DÉTENTE



Solution des jeux du mois précédent :

4	7	8	1	9	5	3	6	2
2	6	1	4	3	8	5	9	7
9	3	5	6	7	2	8	1	4
8	4	6	7	2	9	1	3	5
3	5	9	8	4	1	7	2	6
1	2	7	5	6	3	9	4	8
6	8	4	3	1	7	2	5	9
7	1	2	9	5	4	6	8	3
5	9	3	2	8	6	4	7	1

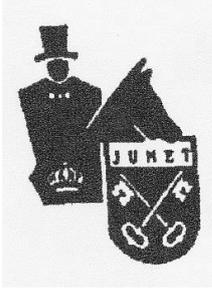
7	4	3	9	5	2	8	1	6
8	9	6	1	4	7	2	3	5
2	1	5	8	6	3	4	7	9
6	5	1	4	8	9	7	2	3
4	3	8	2	7	6	9	5	1
9	7	2	3	1	5	6	8	4
3	2	4	7	9	1	5	6	8
1	6	9	5	2	8	3	4	7
5	8	7	6	3	4	1	9	2

Mots mêlés : Trouvez le mot mystère

E	N	G	I	E	T	I	M	R	E	T	T	A	L	B
P	I	M	A	G	O	I	M	R	U	O	F	D	E	P
E	I	N	O	L	O	C	P	I	Q	U	E	I	T	A
U	N	O	L	L	I	R	G	E	I	S	N	P	S	T
G	O	D	N	F	N	I	M	T	T	N	O	T	U	T
O	I	R	P	R	S	Q	E	O	S	I	A	E	C	E
L	R	U	U	E	E	U	C	A	U	C	T	R	O	D
I	G	O	N	L	C	E	U	N	O	C	H	E	L	A
B	A	B	A	O	T	T	P	T	M	A	H	S	E	R
E	L	L	I	N	E	H	C	E	N	V	M	E	V	D
L	O	L	S	R	O	M	A	N	T	E	L	N	R	X
L	A	B	E	I	L	L	E	N	G	A	I	A	A	U
U	U	L	E	L	Y	T	R	E	G	S	F	C	L	O
L	L	N	T	N	O	L	L	I	P	A	P	U	E	P
E	L	L	E	N	I	C	C	O	C	S	E	L	I	A

ABEILLE – AGRION – AILES – ANTENNE – BLATTE – BOURDON – CAFARD –
 CHENILLE – CIGALE – COCCINELLE – COLONIE – CRIQUET – DARD – DIPTERES –
 ELYTRE – FOURMI – FRELON – GRILLON – GUEPE – HANNETON – IMAGO –
 INSECTE - LARVE - LIBELLULE - LOCUSTE - LUCANE – LUNE - MANTE - MOUCHE -
 MOUSTIQUE – PAPILLON – PATTE – PIQUE - POUX – PUCE – PUNAISE –
 SAUTERELLE – TAON – TEIGNE – TERMITE - VACCINS

Vous trouverez la solution de ces jeux dans le prochain numéro de Spites



PROGRAMME

DES FESTIVITES DE LA MADELEINE 2019

Spectacles gratuits sur la place Francq – 45 métiers forains

<u>Vendredi 19 juillet</u>	16h00	Sortie en musique Ouverture du champ de foire
	21h00	Soirée dansante (sous chapiteau)
<u>Samedi 20 juillet</u>	20h30	Gala International de CATCH
<u>Dimanche 21 juillet</u>	04h00	MESSE des Pèlerins
	05h00	DEPART DU TOUR
	12h30	RENTREE DU TOUR
	20h30	CONCERT Harmonie Royale l'Union et Concorde de Fleurus
<u>Lundi 22 juillet</u>	10h00	MESSE MILITAIRE et DEFILE des Sociétés à l'OFFRANDE
	13h00 à 21h00	REMISE DES MEDAILLES (Concert par les Musiques Militaires)
<u>Mardi 23 juillet</u>	20h	ALEC MANSION
	22h	PHILIPPE LAFONTAINE
<u>Mercredi 24 juillet</u>	20h30	Cover GOLDMAN
<u>Jeudi 25 juillet</u>	20h30	JOEY and the WHITESOCKS
	23h00	RETRAITE AUX FLAMBEAUX
	23h59	FEU D'ARTIFICE

Animation tous les soirs (jusque 2h00) sous chapiteau